

AMBASSADE D'ITALIE EN TUNISIE

Bureau de l'Attaché de Défense de Tunis

AVIS PUBLIC

DE SPONSORISATION DE LA FÊTE DE L'UNITÉ NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES (4 NOVEMBRE 2026) DU BUREAU DE L'ATTACHÉ DE DÉFENSE PRÈS L'AMBASSADE D'ITALIE EN TUNISIE.

Références: a) Circulaire de l'État-Major de la Défense 60180 19-5-2014 Echange;
b) Directive de l'État-Major de la Défense -L-027;
c) Circulaire du Bureau de l'Administration Spéciale 17468 30-06-2017 Sponsor.

1. Préambule

Le Bureau de l'Attaché de Défense près l'Ambassade d'Italie en Tunisie a l'intention de célébrer la Fête de l'Unité Nationale et des Forces Armées italiennes le 4 novembre prochain.

2. Objet de la sponsorship

Par sponsorship, on entend toute contribution de biens, services, prestations ou interventions provenant de tiers à des fins promotionnelles, afin d'obtenir un bénéfice d'image.

Le sponsor se verra demander une contribution par paiement intégral ou partiel, d'une facture de fourniture de *(biens ou de services)* pour l'organisation de l'événement, de fournir matériels (*gadgets, fleurs ou autre matériel d'intérêt*), en échange d'espaces et de visibilité lors de la célébration prévue, selon les modalités qui seront définies dans le détail d'un commun accord, proportionnel à l'entité de parrainage offert en différenciant entre *Sponsor vert (contribution qui pourra être supérieure à 2 000 Euros ou équivalent en Dinars tunisiens)*, *Sponsor blanc (contribution supérieure à 1 000 Euros ou équivalente en Dinars tunisiens)*; *Sponsor rouge (contribution supérieure à 500 Euros ou équivalente en Dinars tunisiens)*.

Le Bureau de l'Attaché de Défense n'acceptera pas la sponsorship en Dinars tunisiens (référence c).

Les offres de sponsorship doivent être considérées comme non contraignantes pour le Bureau de Défense aux fins de la conclusion du contrat. En cas de manifestation d'intérêt, les parties concernées seront contactées au moyen d'une communication écrite spécifique.

3. Conditions générales de participation

Sont admis à présenter l'offre de sponsorship tous les sujets publics et privés, entreprises, associations, fondations, qui ne soient pas en conflit d'intérêts avec l'activité publique au sens du DM 192/2017 (art. 5 et 6).

4. Délais et modalités de présentation de l'offre

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur manifestation d'intérêt en utilisant le formulaire en annexe au plus tard **le 12 octobre 2026** à l'adresse e-mail **difeitalia.tunisi@smd.difesa.it**.

L'offre, dûment signée par le représentant légal, doit indiquer:

- les coordonnées de l'offrant et/ou la raison sociale de l'entreprise/association/fondation ;
- l'indication de l'offre proposée pour concourir, au moyen du paiement, intégral ou partiel, de la facture et/ou de la fourniture de biens ou services inhérent à la réalisation de l'événement;
- la déclaration d'accepter intégralement et sans réserve les conditions de sponsoring prévues par le présent avis ;
- l'attestation concernant l'absence de conditions préjudiciables ou limitatives de la capacité contractuelle au sens de l'article 94 du D.Igs. n° 36/2023 et du DM 192/2017 (articles 5 et 6) ;
- le délai maximal pour le versement de la contribution, qui ne devra pas être postérieur à la date de l'événement.

5. Évaluation des offres

Les offres de sponsoring seront évaluées par le Bureau Militaire dans le respect des critères d'économie, d'efficacité, de célérité et de correction prévus par la réglementation en vigueur, dans un cadre de légalité, de bon fonctionnement, de non-discrimination et de transparence de l'action administrative. Le Bureau Militaire se réserve enfin le droit de ne pas accepter les offres qui, en raison de la nature de la sponsoring et/ou de l'activité du sponsor, seraient considérées incompatibles avec les rôles institutionnelles de son Bureau et de l'Ambassade.

Le Bureau Militaire autorise la présence de plusieurs sponsors en soutien à l'événement. Aucun des sponsors ne pourra revendiquer l'exclusivité de la manifestation faisant l'objet de la sponsoring.

6. Contrat de sponsoring

À la suite de la communication écrite relative à l'acceptation de la sponsoring par le Bureau Militaire, il sera procédé à la conclusion du contrat correspondant afin de réglementer les relations entre les parties, sous réserve de la nécessité de vérifier que le sponsor ne présente pas les motifs d'exclusion de la procédure de sponsoring prévus par l'article 94 du D.Igs. n° 36/2023 et par le DM 192/2017 (articles 5-et 6). Le sponsor fera parvenir, dans les délais et selon les modalités qui seront convenus, l'image du logo ou la marque de son entreprise, fournira gratuitement le bien/service proposé et/ou procédera au paiement d'une partie de la facture qui lui a été adressée en Dinars tunisiens.

Restent à la charge du sponsor les éventuels frais relatifs au paiement des impôts, taxes

ou redevances connexes, quelle que soit leur dénomination, prévus par les lois et règlements, découlant de l'exécution du contrat (*ex. TVA, taxes pour exposition dans des lieux publics, frais bancaires, etc.*).

7. Droit de rétractation

Dans le respect de l'article 6 du DM 192/2017, le Bureau Militaire dispose d'un droit de résolution pour des raisons de politique étrangère, moyennant notification sans conditions ni limitations d'aucune sorte, à titre gratuit et sous réserve du droit au remboursement des éventuelles avances versées. Les services déjà rendus et/ou les charges financières déjà supportés ne pourront donner lieu à aucune réclamation à l'encontre du Bureau Militaire.

Toute responsabilité du Bureau Militaire est exclue lorsque des circonstances exceptionnelles et/ou des cas de force majeure, ou des événements qui ne lui sont pas imputables, empêchent la réalisation des événements faisant l'objet de la sponsorship.

Le responsable de la procédure est le C.V. Emiliano PEZZIN, Attaché de Défense en Tunisie.

La présente communication est publiée sur le tableau d'affichage de l'Ambassade et sur le site web : https://ambtunisi.esteri.it/ambasciata_tunisi/it/

Tunis, le 15 septembre 2026



L'Attaché de Défense
C.V. Emiliano PEZZIN

En annexe: formulaire de sponsorship

